

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 42 (1969)

Heft: 3

Artikel: La Suisse : superindustrialisée et sous-développée

Autor: Schwertferer, Richard

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-126631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse — superindustrialisée et sous-développée

Les disparités économiques — critères pour l'idée du « fédéralisme coopératif », de M. Richard Schwertferer, « Tages Anzeiger »

27

Il n'est pas nouveau qu'il existe en Suisse des différences régionales importantes dans la structure de l'économie, des revenus et du potentiel financier du secteur public. En revanche, il est nouveau que ces différences, plus visibles grâce aux distances raccourcies et aux communications meilleures et plus rapides, deviennent un sujet politique et demandent des solutions. « Sous-développement » est une chose très relative. En comparaison avec l'Italie du Sud ou la Grèce, même la vallée alpestre la plus retirée de notre pays est développée, mais elle apparaît comme très arriérée en comparaison de l'état de développement du triangle Zurich-Olten-Bâle où d'une autre grande agglomération industrielle de l'Europe centrale. Ce retard relatif est de nature structurelle. Nous devons distinguer entre deux formes :

Premièrement: sous-développement par un retard vis-à-vis de la marche du développement général de la structure économique. Cela signifie en général une proportion au-dessus de la moyenne de l'agriculture dans l'occupation et le revenu d'une région et une proportion en dessous de la moyenne de l'industrie et du secteur tertiaire, surtout des parties du secteur tertiaire en développement intensif.

Secondement: sous-développement par une structure économique *unilatérale* des régions déjà industrialisées par suite de la prédominance d'activités industrielles « traditionnelles » avec un taux d'expansion en dessous de la moyenne ou même mourant à long terme.

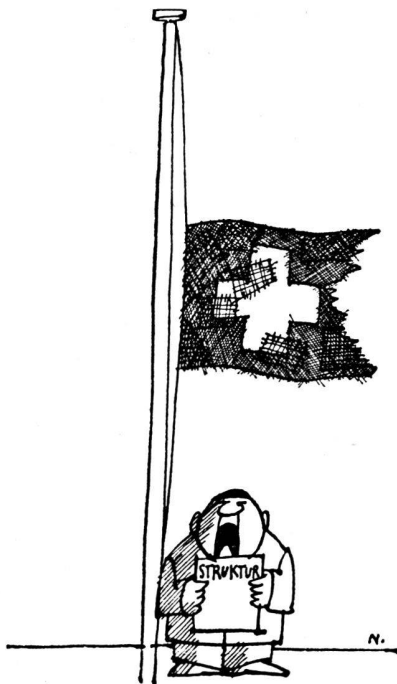
Les deux formes du sous-développement économique existent en Suisse. Tandis que la première caractérise les régions de montagne et quelques rares régions du plateau à prédominance agricole, les régions industrialisées de notre pays ne sont pas non plus à l'abri de la seconde. Plus la structure industrielle est unilatérale (textiles, horlogerie), plus elle est sensible à des perturbations de croissance.

Les deux formes de sous-développement peuvent agir ensemble et se cumuler. Leurs conséquences sont à long terme les mêmes. Par rapport à la moyenne du pays, l'accroissement du revenu régional et des salaires est en dessous de la moyenne, faiblesse du secteur public et désertion de la population vers des régions plus développées et plus équilibrées du pays.

Quel est l'ordre de grandeur des disparités économiques en Suisse ?

Malheureusement, nous ne possédons pas encore de statistiques du revenu national par régions. Depuis quelques années l'Union de Banques Suisses estime le revenu annuel par canton. L'économiste saint-gallois Georges Fischer a élaboré une méthode de calcul quelque peu différente. Pour 1967, les différences en chiffres absolus calculées d'après la première méthode sont saisissantes si nous pensons encore au côté politique du problème. Il ne faut pas s'attendre que Nidwald et Obwald ensemble avec leur revenu annuel de 770 millions de francs, malgré leur égalité juridique dans la Confédération, puissent jouer le même rôle que Bâle-Ville et Bâle-Campagne avec, ensemble, leurs 5160 millions. Les deux Appenzell arrivent ensemble à 485 millions, le canton de Zoug, avec une population inférieure, à 630 millions. L'écart entre Zurich et Berne est également frappant: 12 140 et 8310 millions de francs.

Les différences régionales quant au revenu par tête d'habitant ont également une grande importance. Celui-ci est indiqué par 14 550 fr. à Bâle-Ville, 14 000 fr. à Genève et 11 350 à Zurich. A l'autre extrémité de l'échelle helvétique figurent Obwald avec 6600 et Appenzell Rhodes-Intérieures avec 6700 fr. C'est ainsi que le professeur fribourgeois Gaston Gaudard pouvait prétendre avec



Les problèmes structurels: une chanson bien triste

raison, dans son étude parue dernièrement¹ que les différences de revenus entre les régions les plus développées et les moins développées de notre pays atteindraient au moins la proportion de 2 à 1. Cela correspond, reporté dans les conditions italiennes, à l'écart entre la vallée d'Aoste et l'Ombrie; en Allemagne, l'écart entre la Forêt bavaroise sous-développée et la ville de Hambourg n'est de loin pas si grand. On peut conclure qu'à l'intérieur de la Suisse les différences énormes de développement sont concentrées sur un espace restreint et à la longue peuvent mettre en question les structures politiques existantes. Mais le professeur Gaudard dit que cela n'est pas tout. Même à l'intérieur de cantons qui peuvent être considérés comme économiquement arriérés, il existe des différences importantes de revenus. Ainsi par exemple entre Fribourg, chef-lieu du canton et la Haute-Gruyère, il y a un abaissement de 22%. Dans le canton de Berne, la relation entre l'impôt pour la défense nationale par tête d'habitant entre le Oberhasli et le chef-lieu est même de 1 à 4. Si l'on tient également compte de cette tendance pour laquelle nous n'avons pas encore de données précises, il en résulte une différence de «bien-être» entre les régions «riches» et «pauvres» du pays qui s'approche de 3 à 1. C'est une proportion qui correspond à peu près à la relation entre la Lombardie et la Sicile. Seulement la différence géographique entre les gratte-ciel de Milan et les cavernes de la province de Caltanissetta est dix fois plus grande que la ligne directe entre Zurich et la vallée supérieure de la Maggia. Nous n'avons donc pas de raison par-

* «Civitas», N° 5, janvier 1969, pp. 393-400.

Le poids de la dette par habitant des cantons riches et des cantons pauvres

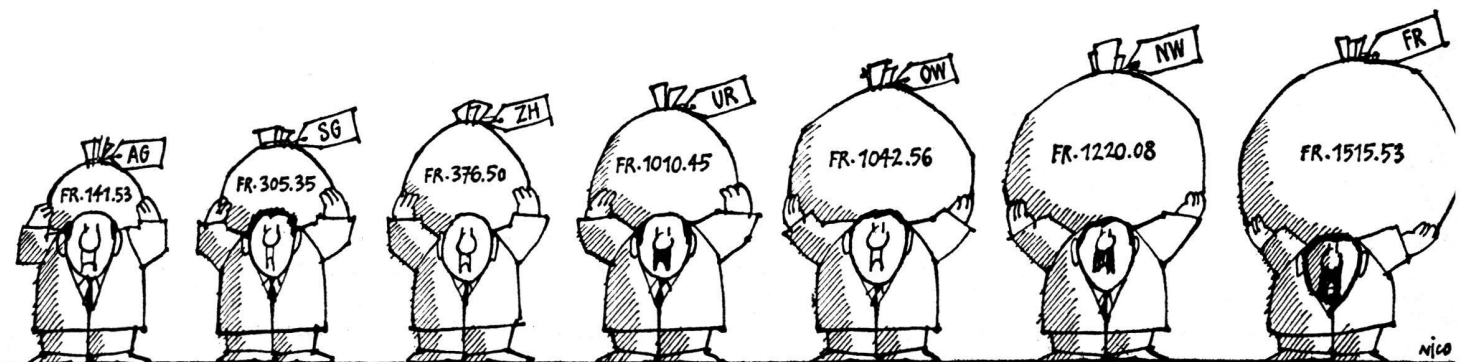
ticulière de nous moquer des différences de développement dans notre pays voisin du sud.

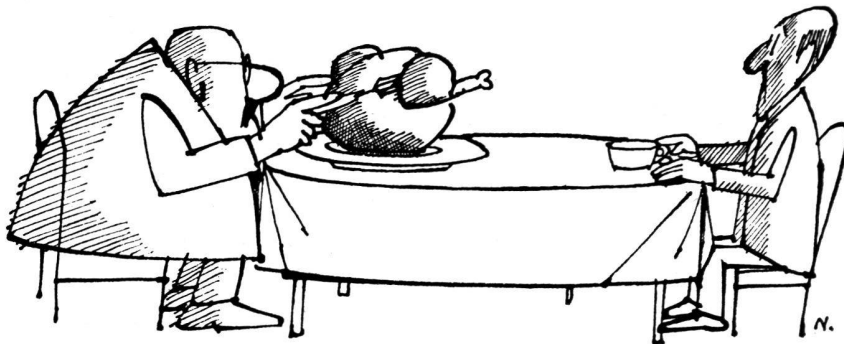
Développement du revenu, mouvement de la population et structures politiques

Il est clair qu'avec des différences de revenu aussi importantes, une importante migration intérieure se développe. Le professeur Gaudard a attiré l'attention sur le fait que le canton de Fribourg a perdu, entre les deux recensements de population de 1950 et 1960, pratiquement tout son excès de naissances naturel par migration. Aux 14 670 naissances s'oppose une émigration de 14 170 personnes. La répartition de la population sur tout le territoire devient de plus en plus unilatérale. Près d'un tiers de la population suisse habite aujourd'hui dans les cantons de Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Genève, qui représentent ensemble 6% de la surface du territoire. Sur une moitié de la surface de la Suisse (cantons montagnards avec Tessin et Fribourg) n'habite plus que le 16% de la population du pays. La densité de population au kilomètre carré n'y atteint qu'à peine 50, donc un tiers de la moyenne du pays.

Cette différence devient encore plus marquée si nous nous basons sur la statistique du revenu par canton. Ce 16% de la population suisse qui peuple la moitié du territoire se partage environ le 13% du revenu national. Ils fournissent ensemble 18 conseillers aux Etats donc un peu plus du 40% des membres de cette Chambre.

Si la Suisse n'était qu'une démocratie parlementaire et en estimant l'influence du Conseil aux Etats à 50%, les «sous-développés» seraient surreprésentés avec une influence politique de 28% (16% dans la Chambre du peuple et 40% dans la Chambre des Etats). Il existerait un





danger d'une «minorité de barrage des sous-développés» dans toutes les questions fédérales. La démocratie directe et l'influence des cercles économiques agissent comme *correctif* dans le sens opposé – avec quelle puissance? cela devrait d'abord être déterminé! En tout cas, les différences de développement régionales mettent en discussion la question des structures politiques qui ne correspondent plus à la répartition géographique du pouvoir économique. Il est grand temps, dans l'intérêt de la Confédération, d'y réfléchir avant qu'il ne soit trop tard.

Cantons pauvres et riches

Le *compte financier des différents cantons* reflète assez exactement la différence du développement économique. On le voit à peu près dans le *montant des dépenses* dont chaque canton peut disposer par tête de population. Elle a atteint, en 1967 à Bâle-Ville 2080 fr., à Uri 1095 fr. et à Fribourg 955 fr. Font exception l'Argovie (seulement 955 fr.) et les Grisons (2240 fr.) qui pourtant ont tous deux travaillé avec des déficits importants. Si l'on se représente que le réseau routier de Bâle-Ville comprend 359 km., et celui des Grisons 3032 km., cela n'est pas étonnant. Il n'est pas surprenant non plus qu'un revenu de 25 000 fr. par année dans la ville de Bâle entraîne environ 2175 fr. d'impôts cantonal et communal, à Coire, en revanche, près de 2800 fr. Les différences dans l'imposition des revenus élevés dans les cantons financièrement faibles ont leur limite dans le fait que les contribuables plus aisés trouvent plus facilement la possibilité de s'échapper dans une oasis d'impôts en dehors du canton. Les différences dans l'imposition ne sont de ce fait pas un critère suffisant pour l'appréciation de la faiblesse de la structure économique. Dans ce cas, les cantons de Berne, Lucerne et Vaud avec leurs impôts supérieurs à la moyenne du pays, seraient également «sous-développés» — une thèse qui, pour le canton de Berne, a été retenue par les professeurs Stocker et Risch comme point de départ d'une politique de développement à l'échelle cantonale.

Le professeur Gaudard, de Fribourg, a fait un pas de plus et considère avant tout *la dette de l'Etat par tête d'habitant comme indice du sous-développement*. Il indique avec raison que les cantons financièrement faibles doivent contracter des dettes importantes pour mettre leur infrastructure, en premier lieu leur réseau de circulation, dans un état qui ne s'oppose au moins pas à leur futur développement économique. Tandis que sur le dos de chaque Argovien ne pèse qu'une dette d'Etat de 142 fr., l'Uraisien

avec ses 1010 fr., le Nidwaldien avec 1220 ou le Fribourgeois avec 1516 fr. ont de loin beaucoup plus à supporter. Avec cette charge de dettes, les cantons financièrement faibles ne sont, à long terme, pas en mesure d'abaisser les impôts au niveau des cantons les plus développés, ce qui n'augmente naturellement pas leur attrait.

L'importance croissante *des services de la dette* dans les comptes des cantons «pauvres» conduit souvent au fait que ces cantons ont *de la peine à trouver les fonds propres permettant d'obtenir les subventions fédérales*. Malgré que les taux de subvention soient échelonnés en faveur des membres moins puissants de notre Etat fédératif, le professeur Gaudard y voit une discrimination. On peut pourtant se demander où sont les véritables *priorités*. Les projets d'infrastructure des cantons industriels «riches» et de quelques grandes villes subventionnés par la Confédération sont de la plus haute urgence et peut-être, pour l'avenir de notre pays, du point de vue purement économique, plus importants que la promotion des régions arriérées. Les intérêts économiques et de politique nationale doivent d'abord être accordés mutuellement d'une manière fondamentale, ce qui nécessiterait une politique de développement coordonnée. Le développement régional ne devrait plus être abandonné au «laissez-faire» des forces du marché. Il semble douteux que simplement de nouvelles formes de péréquation financière sur le plan national pourraient résoudre le problème.

Politique de développement à l'encontre de la liberté du commerce et de l'artisanat ?

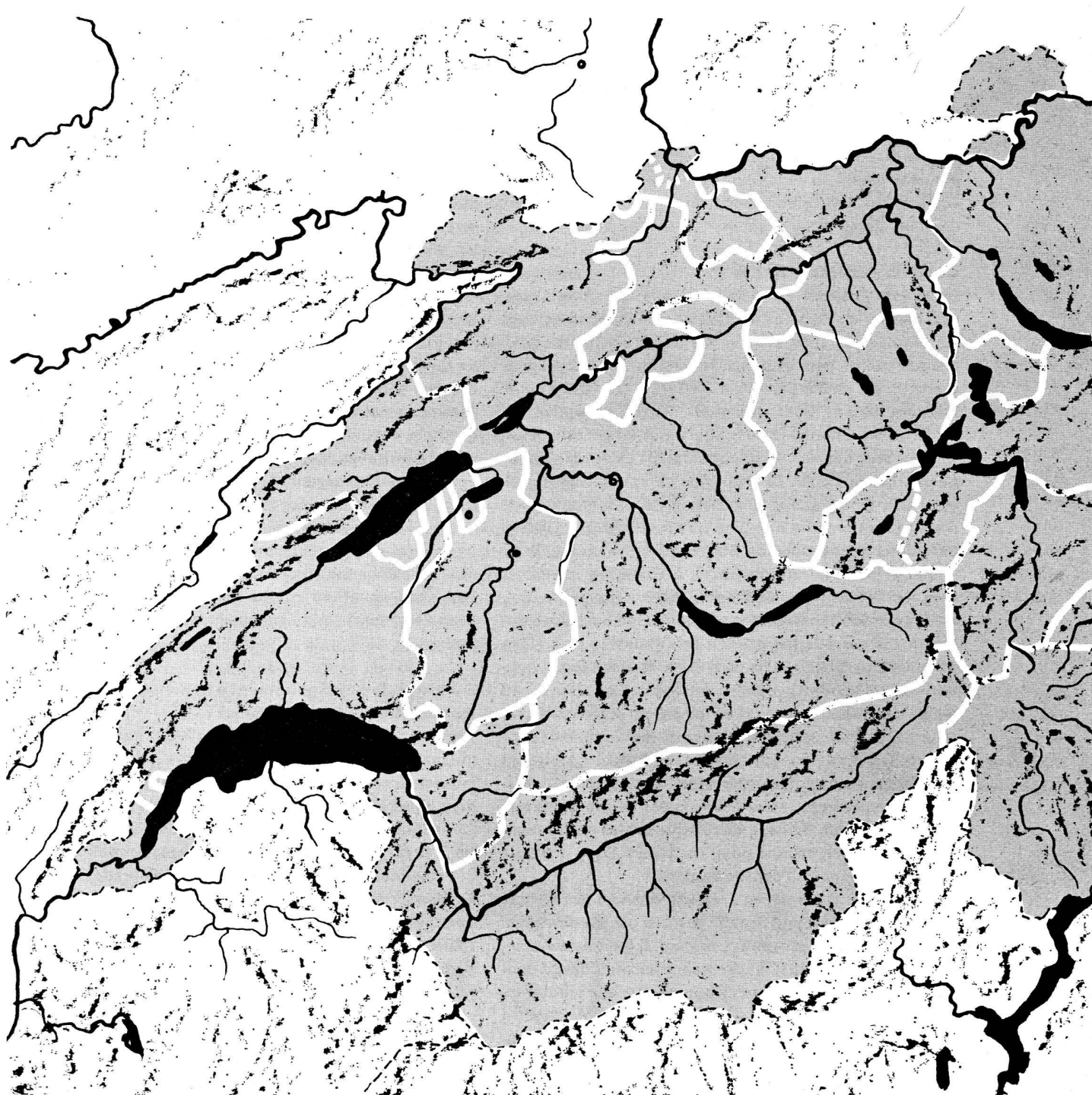
Les auteurs qui s'occupent de la politique suisse de développement défendent généralement le point de vue que celle-ci devrait être menée *d'une manière qui s'accorde avec la liberté du commerce et de l'artisanat* garantie par la Constitution. Dans ce contexte se posent diverses questions particulières. Il est évidemment plus simple d'exposer ce principe que de l'appliquer dans la pratique.

Composer avec la liberté du commerce et de l'artisanat serait en fait un *simple «laissez-aller»*, le renoncement à toute intervention d'Etat dans la politique du développement dans l'espoir que les forces du marché amèneraient un équilibre. Le professeur Gaudard indique, avec raison à notre avis, qu'une telle péréquation ne semble pas probable. Il fonde son argument sur l'exemple du marché du travail. Certainement, dans le centre des agglomérations, le sol devient de plus en plus cher et la

Les cantons suisses et leurs étranges frontières

Géographiquement, un pays est en premier lieu un compartiment délimité par le relief. Il n'y a pas de meilleur exemple qu'une vallée parcourue par une rivière: le Valais — jusqu'à Saint-Maurice — est un pays; Berne — jusqu'au lac de Bièvre — est un pays tout comme Uri, Unterwald, le Tessin.

Les autres frontières sont les résultats de conquêtes, de partages, de marchandages. Il en est, comme celles de la vallée de la Broye, qui freinent toute activité. Notre devoir n'est-il pas de les surmonter?



main-d'œuvre manque de plus en plus. Cette tendance à s'échapper dans les régions périphériques ne s'est pas accentuée du fait de la mobilité croissante de la main-d'œuvre, en tout cas pas tant que la carence de main-d'œuvre put être compensée par l'apport de main-d'œuvre étrangère.

Maintenant que l'immigration est limitée, la main-d'œuvre indigène devient en revanche plus mobile et tend vers les centres où elle trouve, à côtés de salaires plus élevés, et d'impôts plus bas, des possibilités de culture et de formation supérieures, de même qu'une plus vaste offre d'emplois, ce qui facilite les changements d'emplois. Les loyers plus élevés sont largement compensés par ces avantages des centres. *Les forces du marché accentueraient donc plutôt les différences économiques dans le pays.* La politique du développement régional nécessite donc l'intervention de l'Etat. Le rapport bernois des professeurs Risch et Stocker montre clairement l'aspect d'une telle politique de développement sur le plan cantonal avec ses conséquences et ses dangers.

La politique régionale de développement conduit-elle au capitalisme d'Etat ?

L'implantation de nouvelles industries dans les régions moins développées du pays n'est, sous le point de vue de l'économie privée et à relativement court terme, que *rarement rentable*. L'Etat ne devrait-il pas intervenir et faciliter la période de départ ?

Le rapport Stocker et Risch propose la création d'un Office cantonal pour l'expansion économique qui s'occuperait de l'élaboration et de l'analyse de projets concrets de développement. *Une société particulière de développement* devrait être associée à la Banque Cantonale de Berne. Celle-ci devrait recevoir du canton une dotation en capital suffisante de même que la possibilité de recourir au marché des capitaux. Elle devrait se charger du financement des projets d'investissement utiles à la politique de développement, des améliorations de structure de l'économie privée et, par des crédits pour l'amélioration de l'infrastructure, d'injecter des «catalyseurs» nécessaires au développement économique d'une région. Bien que les deux experts n'envisagent que l'octroi de *crédits*, une *participation* d'une telle société de développement de l'Etat au capital d'actions de nouvelles entreprises ne serait pas exclue. Le pouvoir public devient ainsi partie intégrante de l'économie dans le sens des corporations italiennes (Enti Nazionali); la Suisse accomplirait

ainsi, tout au moins en débutant sur le plan cantonal, un pas important du capitalisme privé au capitalisme d'Etat. Les conséquences d'un encouragement à l'économie par l'autorité devraient être dûment considérées. Quelle que soit la forme qu'elle prenne, cette intervention de l'Etat étendra l'influence du secteur public sur l'économie.

Autres moyens d'une politique de développement régional

Un autre point d'attaque peut être indiscutablement trouvé dans le *droit foncier* et dans l'*aménagement régional* qui, dans sa nouvelle réglementation, lui sera lié. Mais les meilleurs plans ne sont d'aucun secours si les moyens de les mettre en œuvre font défaut. On en trouve confirmation dans la politique suisse des transports, mais ailleurs aussi.

Il correspond, semble-t-il, à la parcimonie helvétique de laisser d'abord s'établir l'état de crise et de ne chercher qu'ensuite à y parer même là où *la prophylaxie est moins coûteuse que la thérapie*. Lorsqu'au début de ce siècle fut décidée la création du «Grand-Berlin», les doubles voies du chemin de fer de banlieue électrifié s'étendirent d'emblée bien au-delà des secteurs bâtis. Les effets ne s'en firent sentir que dans les décennies qui suivirent. Nous autres Suisses nous efforçons à faire exactement le contraire, comme le montrent les solutions que nous essayons d'apporter au problème des transports dans l'aire d'extension de Zurich. On ne peut plus aujourd'hui se contenter de construire l'infrastructure au gré des besoins, on doit la prévoir. *La planification de l'infrastructure est la condition absolue du développement.*

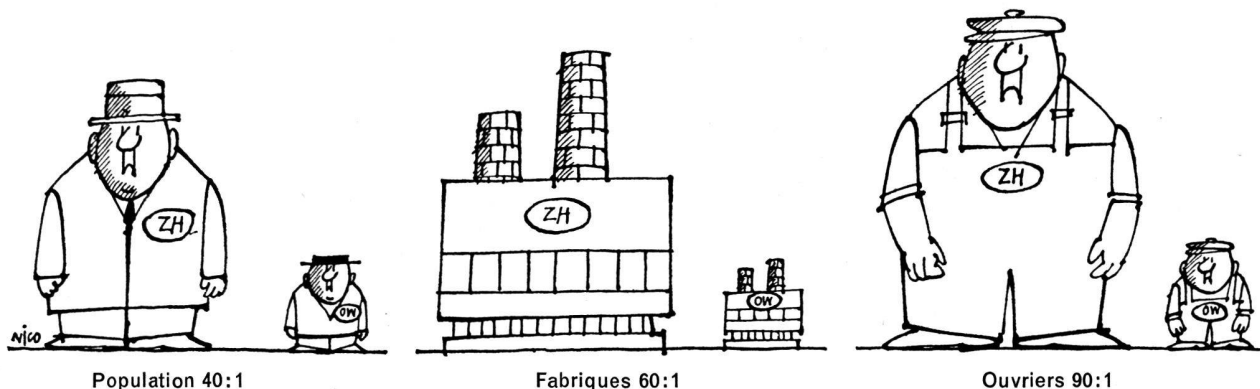
Or, précisément, dans maint canton «pauvre», des *obstacles politiques* difficilement surmontables viennent s'ajouter aux obstacles matériels. Au Tessin, par exemple, un référendum a été lancé contre la nouvelle loi sur l'aménagement régional. Les structures politiques des régions retardées de notre pays sont souvent l'inverse de celles qui seraient susceptibles d'encourager le progrès. La nécessité s'impose ici d'un changement de mentalité auquel une aide économique seule ne contribuerait guère. Rien ne favorise autant la persistance des conceptions politiques dépassées qu'une économie retardée. Les recettes des mercantis, des physiocrates et des premiers capitalistes du XIX^e siècle tombent toujours encore en terrain favorable et contribuent à ralentir l'adaptation aux nouvelles conditions du monde qui nous entoure.

Le fédéralisme de l'enseignement déploie les mêmes effets puisqu'il perpétue le retard des cantons les plus pauvres, au niveau de l'enseignement primaire tout au moins, et aide à préparer les chômeurs de la seconde révolution industrielle.

Une politique de développement régional exige donc aussi d'être prêt à bousculer les sacro-saints tabous politiques. Il serait préférable d'y procéder pas à pas avant que les influences extérieures ne conduisent à les éliminer par la violence.

Nous ne sommes plus indépendants

Jusqu'à aujourd'hui, la littérature – à quelques rares exceptions près – part toujours encore de l'idée que la Suisse peut mener une politique autonome de développement.



Même si les règles institutionnelles de l'intégration future de l'Europe occidentale n'excluent pas formellement l'intervention publique en faveur d'économies régionales, *ces efforts d'expansion devront toujours davantage être considérés sous l'angle des objectifs du pays tout entier, voire de ses échanges internationaux.*

Ces objectifs d'intérêt national consistent par exemple à accélérer la modernisation structurelle pour s'affirmer dans l'économie mondiale tout en assurant un taux de croissance élevé du produit national. Or cet objectif ne s'accorde par exemple pas avec l'implantation dans les régions les moins développées du pays de nouvelles entreprises qui ne deviendront rentables qu'à lointaine échéance. Alors qu'elles auraient pu être immédiatement rentables dans les régions fortement peuplées et – de ce fait – plus dynamiques.

Ajoutons que la politique de développement régional ne peut ignorer ni prétendre renverser le développement des grands courants du trafic européen. Même une politique commune de tous les cantons ne parviendrait pas à remplacer l'axe nord-sud, largement prédominant, par quelque autre, à cet égard, le canal transhelvétique, à notre avis, n'y changerait rien, encore qu'il s'agisse ici d'un problème d'un autre ordre.

La «mono-industrie» du pied du Jura éveille, certes, des inquiétudes pour l'avenir. Il est pourtant beaucoup plus inquiétant de penser qu'une région entière du Plateau, favorablement implantée sur l'axe est-ouest (c'est-à-dire la Broye et le Gros-de-Vaud) fasse apparaître un dépeuplement croissant. Or, s'il en est ainsi, ce n'est pas l'effet d'un manque de communications sur cet axe; les causes en doivent bien plutôt être recherchées dans les conditions politiques de cette région. De sa source à son embouchure dans le lac de Morat, la Broye ne franchit pas moins de neuf fois la frontière Vaud-Fribourg. Seule une politique régionale surmontant des frontières pourrait être de quelque succès. Les espoirs à cet égard sont modestes – en ce moment.

Les cantons ne seraient ainsi, même avec l'aide de la Confédération, plus en mesure de mener chacun pour soi leur propre politique de développement. Pour y parvenir, ils doivent collaborer.

Les grands espaces habités qui se développent chez nos proches voisins auront, en revanche, tendance à accentuer nos propres disparités. Confrontés aux concentrations qui, dans la plaine du Rhin, s'étendent de Mannheim à Karlsruhe toujours davantage vers le sud, nos centres

économiques sont très favorablement placés. Ils restent parfaitement sur l'axe du dynamisme économique en Europe occidentale. Que se passerait-il, en revanche, si, dans le cadre de l'intégration européenne, Zurich et Bâle s'orientaient vers le nord plutôt que vers l'ouest?

Dans une telle éventualité, le problème des structures économiques du Jura, bien souvent évoqué, se poserait avec une acuité accrue, car il ne se trouverait aucun soutien dans les provinces françaises en stagnation. On ne doit malheureusement pas attendre d'une intégration européenne qu'elle aplanisse nos inégalités. Tout cela nous permet de conclure que dans les décisions de notre politique de développement régional, nous avons cessé d'être indépendants.

Même les cantons «riches» ont des problèmes de développement

Les discussions relatives aux régions retardées de notre pays laissent entendre que les cantons les plus favorisés n'ont aucun souci de cette nature. Il n'en est pas ainsi et même dans les régions en tête du dynamisme économique, les forces de production sont inégalement réparties. Zurich et Saint-Gall ont leur Oberland sous-développé, Thurgovie son arrière-Thurgovie, Berne les «faibles» régions du pied des Alpes, sans parler du nord du Jura. C'est précisément dans ces cantons que l'existence de tels problèmes pourrait faire surgir une communauté d'intérêt avec les régions retardées et devrait empêcher l'établissement d'un front opposant, dans la politique intérieure, les «riches» aux «pauvres». L'urgence d'une collaboration surmontant les barrières cantonales, que la géographie impose, pourrait, grâce à de telles communautés d'intérêt, se transformer en une volonté positive de collaboration dont le pays entier profiterait – peut-être même pour le renouvellement de sa vie politique!

Appel au fédéralisme coopératif

La politique de développement régional conduit donc à dépasser les frontières cantonales. Si cette tâche est tout bonnement déléguée à la Confédération, c'est l'autorité des cantons qui s'en trouvera, une fois de plus, dévaluée de façon décisive. Si, en revanche, le développement des cantons fait l'objet simplement de subventions de la Confédération, selon les critères en usage, ceux-là ne verront aucune nécessité de reconsidérer leurs problèmes dans un cadre plus vaste, ce qui conduira à des

Mesures de rationalisation pour la construction de logements par le Service des bâtiments de la ville de Zurich

Introduction par M. Wasserfallen,
architecte de la ville de Zurich

33

erreurs d'investissements, à une diminution de notre croissance économique et de notre marge d'autonomie dans l'économie mondiale.

De nouvelles solutions s'imposent donc

Une d'entre elles, qui ne saurait satisfaire, consiste dans la proposition du professeur Gaudard de concevoir autrement la *péréquation financière* intercantonale. Nous voyons plutôt la solution dans la proposition des professeurs bernois, d'une *société pour l'expansion*, transposée cependant sur le plan national. Pourquoi ne pas envisager la création d'un *Fonds national suisse pour le développement, soutenu par les banques cantonales avec l'appui de la Banque Nationale*? Une telle institution aurait l'avantage de faire passer enfin l'idée du «fédéralisme coopératif» du niveau des discussions académiques à celui de la politique économique et de lui faire subir le baptême du feu. *L'aptitude à adopter de nouvelles solutions* est en même temps un test des capacités de renouvellement de l'Etat fédératif helvétique et de ses membres. La crainte devant de telles solutions, c'est, à long terme, notre propre liquidation.

Il est temps d'agir

Le professeur Gaudard juge paradoxal qu'en période d'accroissement rapide du bien-être, nous soyons contraints de nous préoccuper de questions strictement matérielles telles que l'équilibre géographique de notre croissance économique. L'évolution de ces dernières années montre pourtant une *aggravation constante des disparités économiques* entre régions. Il faut agir aussi longtemps que nous serons toujours en mesure de choisir des solutions suisses à ce problème. Les Suisses doivent apporter eux-mêmes la preuve que leurs institutions sont autre chose qu'une simple communauté d'intérêts due aux circonstances de l'Histoire.

Bien des voies conduisent à la construction économique. Il est indiqué, surtout dans la construction de logements, de chercher à économiser la main-d'œuvre, le temps et l'argent, par une standardisation appliquée aussi bien au projet qu'à l'exécution. Il est peu judicieux de projeter et d'exécuter un grand nombre d'éléments de construction similaires mais pourtant différents.

Par une définition claire des exigences imposées pour les logements et par l'introduction d'une standardisation des dimensions, il doit être possible, à l'avenir, de produire d'avance et de façon économique, de grandes séries d'éléments de construction.

Afin d'assurer une parfaite combinaison des éléments de construction produits dans les diverses entreprises, cette normalisation des dimensions est basée sur la coordination modulaire reconnue sur le plan international. Cela a pour effet de promouvoir la libre concurrence et de permettre aux petites entreprises de rester compétitives.

La grande série ne présente pas que des avantages économiques. Elle aura pour effet d'augmenter la qualité du point de vue de l'architecte et de la construction par l'échange d'expériences et la collaboration de tous les milieux intéressés à l'élaboration d'une norme. A ce titre, le présent Cahier des charges 1968 doit être considéré comme un premier pas.

Il doit tout d'abord servir de base à la ville pour la construction de 1000 logements à loyer modéré. Quelques milliers de logements supplémentaires seront ensuite construits selon un Cahier des charges révisé, basé sur les expériences faites lors de la première étape.

La construction d'un tel nombre de logements sur des données unifiées comporte toujours un certain danger d'uniformité du point de vue de l'urbanisme et de l'architecture. C'est la raison pour laquelle on a renoncé à typiser des bâtiments entiers ou des plans d'appartements.

L'avantage essentiel de la normalisation d'éléments réside dans la possibilité de combiner bâtiments et plans avec des éléments individuels, selon le libre choix de l'architecte et d'assurer ainsi sa liberté de création. Ce système flexible permettra aussi d'incorporer de nouveaux éléments à la construction. Nous songeons, entre autres, à l'évolution dans le domaine des matières synthétiques. Dans sa majeure partie et par la force des choses, la proposition actuelle est encore basée sur les méthodes de construction existantes et éprouvées. Une extension ultérieure des normes à d'autres domaines de la construction peut également être envisagée. Nous espérons qu'un